












Octobre 2023


I. ACTUALITÉS

- **Zones d'accélération des énergies renouvelables (1)** : Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables (ENR) et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires franciliens, la DRIEAT a élaboré avec le Conseil Régional et l'ADEME, un **guide d'accompagnement à l'élaboration des ZAENR**. Il vise à recenser les différents acteurs et ressources utiles à cette démarche. Ce guide apporte également des recommandations techniques par typologie d'énergies renouvelables pour définir ces zones. À consulter ici : 
Une foire aux questions sur la loi dite « APER » et sur les ZAENR est disponible ici : 
- **ZAENR (2)** : En collaboration avec la Région Nouvelle Aquitaine, le CNFPT a organisé un webinaire « Loi d'accélération des EnR : comment déployer une démarche de concertation territoriale », le 12 septembre 2023. Le replay est ici :  . La présentation (49 diapos) est disponible ici : 
- **ZAENR (3)** : L'AREC a publié une note (6 pages) sur **le développement des énergies renouvelables et de la récupération à l'épreuve du ZAN** (Zéro Artificialisation Nette). En effet, la massification des installations de production des énergies renouvelables et de récupération, fait partie des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître l'autonomie énergétique des territoires. La note permet de comprendre la typologie des emprises foncières nécessaires pour chaque type d'EnR. A lire ici : 
- **Énergie Partagée** regroupe, dans un article, les principales idées reçues sur le **solaire thermique** avec pour supports : articles, vidéos et visuels. Ces éléments de réponses sont disponibles ici : 
- L'**Observatoire des forêts françaises** a été officiellement lancé par les ministères de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Cet observatoire est porté par 5 grands acteurs du domaine : l'IGN, l'Office national des forêts, le Centre national de la propriété forestière (CNPF), France Bois Forêt, l'Office français de la biodiversité (OFB), sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. A consulter ici : 



II. À VOS AGENDAS !

- **Renaturation** : La DDT du Val-d'Oise organise un forum « **Monter un projet de renaturation de qualité** » le **30 novembre 2023**, au Grand Salon de la Préfecture, de 9h00 à 12h30. Les inscriptions se font ici : 
- **Rénovation des copropriétés** : Le CNFPT organise un webinaire « **Présentation de l'outil CARTOCOPRO** » le 16 novembre de 12h à 13h30. Cartocopro est une cartographie interactive en






ligne, à destination des collectivités locales, qui permet de montrer en cartes et en graphiques les différents enjeux locaux liés à la rénovation énergétique des copropriétés. Il aura lieu ici : 

- **Continuités écologiques** : L'Office français de la biodiversité (OFB) et le CNFPT organisent ensemble une série de 3 webinaires qui se tiendront à partir du 17 novembre 2023. Ces webinaires ont pour objectif de traiter des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) relatives à la mise en valeur des continuités écologiques dans les Plans locaux d'urbanisme. Pour plus d'informations ici : 

III. AIDES FINANCIÈRES ET TECHNIQUES

- **Fonds Chaleur** : Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) est un contrat passé entre un opérateur territorial et l'ADEME pour développer des projets EnR&R thermiques sur un territoire. L'opérateur s'engage à l'atteinte d'un objectif de production d'EnR&R et un nombre d'installation associé à faire émerger sur un territoire sur une durée de 3 ans. A lire ici : 
- **Transition écologique territoriale** : Pour faire suite au 1er AAP 2023 au titre de la politique d'aménagement du territoire, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ouvre une enveloppe complémentaire de 2 M€ en soutien aux associations structurantes en milieu rural. Plus d'informations ici : 

IV. RESSOURCES DOCUMENTAIRES - pour se former et s'informer

- **Sobriété énergétique (1)** : Piloté par le Plan Bâtiment Durable et l'ADEME et réalisé par l'Observatoire de l'immobilier durable et l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment, le rapport « Accélérer et pérenniser la sobriété énergétique des bâtiments tertiaires » a permis de mieux identifier les expériences, les défis et les bonnes pratiques rencontrés par les acteurs du bâtiment tertiaire en matière de sobriété énergétique l'hiver dernier. Il a abouti sur la formulation d'un ensemble d'actions pour mieux outiller les acteurs du secteur dans leur démarche de sobriété. Sur la base de ces recommandations, des chartes d'engagement volontaire à destination des acteurs privés et des fédérations de la filière ont été élaborées. A lire ici (97 pages) : 
- **Sobriété énergétique (2)** : À l'initiative de la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher, un colloque sur la sobriété énergétique s'est réuni jeudi 12 octobre 2023 à Paris. Un an après la présentation du premier plan de sobriété énergétique, cet événement a fait le bilan d'un plan en deux actes qui a permis de réaliser, sur une année entière, ce que la France n'avait pas su faire en plusieurs décennies : diminuer la consommation d'énergie de 12 %. A lire ici : 
- Les Chiffres clés des énergies renouvelables, édité par le Service Données et Etudes statistiques (SDES) pour l'année 2023 sont disponibles ici : 
- **Exemple d'un méthaniseur agricole collectif territorial** : À la source de ce gaz vert, il y a des productrices et producteurs engagés, convaincus que l'avenir de la transition énergétique se trouve au cœur des territoires. À Savigny-sur-Braye (41), ils sont 17 agriculteurs et agricultrices réunis autour de Delphine. Et aujourd'hui, on vous propose de la rencontrer en image ici (2 min 32) : 
- **Projet de loi de finances pour 2024** : Le Gouvernement engage 10 milliards d'euros (Md€) supplémentaires en 2024 pour accélérer la transition écologique. Sur les 10 milliards d'euros d'engagements supplémentaires, 7 Md€ seront portés par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de la Transition énergétique. Le reste du budget de la planification est notamment porté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le plan France 2030. Les chiffres clés du budget 2024 sont disponibles ici : 
-